

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOUVAINES

(Articles L.2121-10 - L.2121-12 et L.2121-13-1  
Du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire  
à la mairie de Douvaine, salle des Mariages au 1<sup>er</sup> étage**

**Le lundi 23 FEVRIER 2026 à 19h30**

### ORDRE DU JOUR

Affiché le 17/02/2026

- Désignation du secrétaire de séance
- Arrêté du procès-verbal du conseil municipal du 19 01 2026

### **Affaires générales**

1. Décisions à rendre compte au Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 et L2122-23 du CGCT
2. Convention de partenariat entre la médiathèque municipale et l'école maternelle publique de Douvaine

### **Ressources humaines**

3. Revalorisation des indemnités de fonction des élus municipaux au 01/01/2026- fixation des montants de base
4. Modification de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)
5. Créations et suppressions d'emplois - avancements de grades 2026
6. Services Techniques - création et suppression d'emploi

### **Finances**

7. Débat d'orientation budgétaire
8. SYANE - Opération Quartier du Maisse

### **URBANISME**

9. Convention d'occupation à titre précaire terrain "Les Meurolets Nord"
10. Echange sans soulte entre la Commune et la SAS ALKEMY DEVELOPMENT
11. Lancement de la PPV avant délivrance du permis du lycée
12. Acquisition foncière à Madame Annie et Monsieur Daniel LOMBART d'une partie de la parcelle cadastrée Section D n° 2977

### **Questions diverses**

DIA Thonon-Agglomération

### **Questions orales**

A Douvaine, le 17 février 2026  
Le Maire,  
Claire CHUINARD

